

## ZOOM SUR LES MODALITÉS DE FORMATION

### ☞ Droits et Avantages pour les Assistants Maternels :

Vous pouvez **bénéficier d'une formation** dès la 1ère heure travaillée. C'est automatique. Ce sont actuellement **58 heures entièrement financées**. Votre rémunération est maintenue pendant la durée de votre formation et votre employeur est remboursé de vos salaires une fois la formation terminée. **Vos frais de vie (déplacements, hôtels, restaurants) sont également pris en charge.**

- Si vous vous formez sur votre temps de travail habituel, votre rémunération est la même que celle de votre salaire.
- Si vous vous formez hors de votre temps de travail habituel, votre rémunération correspond à une allocation de formation.

### ☞ Du côté des Employeurs :

C'est **un droit pour tous les particuliers employeurs**, quel que soit le temps de travail que votre salarié vous consacre.

La **formation et frais de vie sont entièrement pris en charge**. Vous êtes remboursés, par AGEFOS PME des salaires ou allocation versés.

Vous **remplissez uniquement le bulletin d'inscription** et transmettez les pièces demandées. Vous n'avez **plus à déclarer les heures de formation de votre salarié**. IRCEM Prévoyance le fait pour vous, **et paye les charges sociales afférentes.**



### Condition d'Accès

*Etre Assistant Maternel agréé et salarié d'un ou plusieurs Particuliers Employeurs*

### Modalités d'inscription

*Retrait du dossier d'inscription sur le site internet de l'institut IPERIA ou sur demande au Centre de Formation*

*Parking privé  
Salle de repas équipée*

### Financement

*Prise en charge par l'OPCA du Particulier Employeur :*

**AGEFOS PME**

## VALIDATION DES FORMATIONS

Formation inscrite dans un « **passport de formation** ».

Formation **validée par une attestation**.

C'est un outil précieux pour faire **reconnaître et valider ses compétences**.

## LIEU DE FORMATION

**CENTRE DE FORMATION «LES CHÊNES»**

524 Av du Pont de Fontaines

84200 CARPENTRAS

## PARTENARIAT

Modules de formation réalisés en partenariat avec **IPERIA l'Institut** et la **Branche Professionnelle des Assistants Maternels du Particulier Employeur**.

## PROGRAMMATION 2018

Présentation des actions de **formations pour 2018 au verso...**



**assmat**

Branche Professionnelle  
Assistants Maternels  
du Particulier Employeur

**IPERIA**  
L'INSTITUT

### Nous contacter

Centre de Formation Les Chênes

524 Avenue Pont des Fontaines - 84200 CARPENTRAS

Tél. : 04 90 63 98 71 - [contact@formation-leschenes.fr](mailto:contact@formation-leschenes.fr)

Site internet : [lyceeprofessionnel-leschenes.org](http://lyceeprofessionnel-leschenes.org)

Intitulé du Module / Référence	Heu.	Dates programmées
<p align="center"><b>L'apprentissage de la langue des signes française - MILDS 2018</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interagir de façon simple avec un enfant, parents, adulte en situation de surdité dans un cadre prof. (ex : se présenter, parler de son métier, réaliser le premier entretien avec les parent, accueillir un parent)</li> <li>- Proposer et adapter des activités sociales et ludiques (ex : accompagner une comptine par des gestes)</li> </ul>	35 h	<b>3 Février, 17 Mars, 14 Avril, 26 Mai et 23 Juin</b> 8h30-12h30 / 13h30 -16h30
<p align="center"><b>RECYCLAGE - Certificat « Sauveteur Secouriste du Travail » (S.S.T.) - MIRSST2018</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre titulaire du SST (Recyclage tous les deux ans)</li> </ul>	7 h	<b>10 Février 2018</b> 8h30-12h30 / 13h30 -16h30
<p align="center"><b>Prendre soin de soi pour prendre soin des autres MIPSS 2018</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'attention à soi : identifier les niveaux de conscience, percevoir les modifications (physiques, vocales, gestuelles) chez soi / autres, pour déceler les excès, manques, carences, difficultés.</li> <li>- Trouver et respecter son propre rythme.</li> <li>- Produire des grilles de lecture de son action, son ressenti, son état d'esprit après une intervention</li> <li>- Identifier et gérer ses ressources perso. et celle de son environnement pour prendre mieux soin de soi.</li> </ul>	14 h	<b>24 et 31 Mars 2018</b> 8h30-12h30 / 13h30 -16h30
<p align="center"><b>Activité adaptées aux enfants selon l'âge - MIAAE 2018</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser, gérer et adapter les activités en fonction de l'âge et de la maturité de l'enfant</li> <li>- Identifier le type d'activité à proposer selon : comportement, état de fatigue, humeur, centres d'intérêts</li> <li>- Créer des espaces, des moments propices à la détente, aux échanges avec l'enfant</li> <li>- Mettre en place une communication adaptée tout au long de l'activité</li> <li>- Aménager des espaces de jeu qui répondent aux besoins spécifiques (de sécurité affective, motricité, relationnel, sensoriel) de l'enfant</li> <li>- Surveiller l'usage des médias par l'enfant (Internet, jeux vidéo, télévision, téléphone) dans le respect des consignes parentales.</li> </ul>	14 h	<b>7 et 14 Avril 2018</b> 8h30-12h30 / 13h30 -16h30
<p align="center"><b>Certificat « Sauveteur Secouriste du Travail » (S.S.T.) prise en charge d'enfant MISST 2018</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervenir pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise</li> <li>Mettre ses compétences de prévention pour contribuer à la diminution des risques</li> </ul>	14 h	<b>2 et 9 Juin 2018</b> 8h30-12h30 / 13h30 -16h30
<p align="center"><b>Accompagnement de l'enfant dans la réalisation des actes de la vie quotidienne MIAVO 2018</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une organisation de la journée dans le respect du rythme de chaque enfant vis-à-vis de son sommeil, de ses repas et de ses temps d'activités</li> <li>- Adapter ses pratiques prof. aux habitudes socio-culturelles/éducatives des parents et du jeune enfant</li> <li>- Proposer des activités correspondant au niveau d'apprentissage et aux étapes de développement</li> <li>- Accompagner le jeune enfant vers l'acquisition de la propreté</li> </ul>	21 h	<b>26 Mai, 9 Juin et 16 Juin 2018</b> 8h30-12h30 / 13h30 -16h30
<p align="center"><b>S'occuper d'un enfant d'autisme MIAE 2018</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la continuité du développement de l'ouverture de l'enfant au monde extérieur et à l'autre en lien avec la famille et les professionnels. Observer les réactions et les possibilités de l'enfant</li> <li>- Favoriser l'autonomie de l'enfant</li> <li>- Appréhender les types de médiations pour entrer en relation avec l'enfant (le toucher, l'ouïe, l'art, l'appréhension du corps)</li> <li>- Communiquer avec les parents et les différents professionnels</li> <li>- Prendre en compte les autres enfants accueillis pour l'assistant maternel</li> </ul>	14 h	<b>23 et 30 Juin 2018</b> 8h30-12h30 / 13h30 -16h30
<p align="center"><b>Les Techniques de portage et sécurité du nourrisson - MITPSN2018</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour l'enfant</li> <li>- Apporter confort, sécurité en adaptant les gestes ergonomiques (nourrisson, jeune enfant, enfant porteur d'un handicap)</li> <li>- Adopter une posture adéquate dans les situations comme : sortir l'enfant de son lit, poser l'enfant sur le tapis d'éveil...</li> <li>- Associer le geste à la parole dans tous les actes de portage et de manipulation</li> </ul>	14 h	<b>8 et 15 Septembre 2018</b> 8h30-12h30 / 13h30 -16h30
<p align="center"><b>Développement et rythme de l'enfant - MIDRE 2018</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte les consignes et des éléments contextuels concernant l'enfant (besoins, habitudes, contexte familial, fratrie...)</li> <li>- Respecter les rythmes biologiques de l'enfant</li> <li>- Repérer les étapes de développement de l'enfant et du pré-adolescent (psychologique, intellectuel et affectif)</li> <li>- Veiller à respecter le rythme de vie, l'alternance entre période d'activité et période de repos</li> <li>- Respecter les habitudes de l'enfant et de ses parents dans la mise en place des activités quotidiennes</li> <li>- Guider un enfant dans l'apprentissage des gestes quotidiens (habillage, toilette)</li> </ul>	14 h	<b>22 Septembre et 20 Octobre 2018</b> 8h30-12h30 / 13h30 -16h30
<p align="center"><b>Travailler en maison d'assistants maternels - AMTG 2018</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser un projet collectif, en fonction des compétences, des souhaits des disponibilités de chacun</li> <li>- Gérer la sécurité et la responsabilité dans le cas de projet collectif</li> <li>- Mettre en place la délégation d'accueil</li> </ul>	14 h	<b>22 Septembre et 29 Septembre 2018</b> 8h30-12h30 / 13h30 -16h30
<p align="center"><b>Activités ludiques et éveil sensoriel - MIALES 2018</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des activités d'éveil musical, sensoriel et moteur</li> <li>- Permettre à l'enfant de prendre conscience de son schéma corporel et d'affiner le contrôle qu'il a de son corps grâce à l'utilisation de différents supports ludiques</li> <li>- Proposer des activités ludiques et sensorielles en vue de développer les capacités de l'enfant : motricité, langage, imagination</li> <li>- Utiliser des techniques d'animation afin de proposer des activités quotidiennes adaptées aux besoins</li> </ul>	14 h	<b>6 et 13 Octobre 2018</b> 8h30-12h30 / 13h30 -16h30